

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS

« Le Défi du Carnet de Voyage des Incontournables de l'Oise et du Val d'Oise »

Édition 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par le collectif **Les Incontournables de l'Oise et du Val d'Oise**, représenté pour les besoins de l'organisation par :

SHERWOOD PARC, représenté par Monsieur Jacob Grognet, agissant en qualité de structure porteuse du collectif.

La coordination opérationnelle est assurée par :

Monsieur Vincent Varache

Coordinateur de gestion de projets du collectif des Incontournables de l'Oise et du Val d'Oise.

ARTICLE 2 – OBJET

Le présent jeu-concours a pour objectif de promouvoir la découverte des sites touristiques partenaires du Carnet de Voyage.

Les visiteurs sont invités à visiter l'ensemble des sites participants afin de compléter leur Carnet de Voyage.

Les participants ayant obtenu le tampon des sept sites pourront participer gratuitement au tirage au sort permettant de remporter deux séjours offerts par COUCOO CABANES.

ARTICLE 3 – DURÉE

Le jeu débute le :

15 juillet 2026

et prend fin le :

15 septembre 2026 à 23 h 59

Les participations reçues après cette date ne pourront être prises en compte.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Une seule participation est autorisée par foyer.

ARTICLE 5 – LE GRAND CHELEM

Pour participer au tirage au sort, le participant devra :

- ✓ visiter les sept sites partenaires ;
- ✓ faire tamponner son Carnet de Voyage dans chacun des sites ;
- ✓ obtenir les sept tampons officiels.

Les sept sites sont :

- Château de Chantilly
 - Domaine de Chaalis
 - Château de Compiègne
 - Château de Pierrefonds
 - Musée national de la Renaissance – Château d'Écouen
 - Abbaye de Royaumont
 - Sherwood Parc
-

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une fois son Carnet de Voyage entièrement complété, le participant devra envoyer avant le 15 septembre 2026 :

une photographie lisible de son carnet entièrement tamponné,

à l'adresse électronique :

vincent.varache@hotmail.fr

en indiquant obligatoirement :

- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone

Toute participation incomplète pourra être déclarée irrecevable.

ARTICLE 7 – LES LOTS

Grâce au partenariat conclu avec **COUCOO CABANES**, les participants pourront remporter :

Un séjour insolite dans deux des établissements du groupe COUCOO CABANES.

Les lots sont offerts par COUCOO CABANES.

Ils ne pourront être ni échangés contre de l'argent ni remplacés.

Les modalités de réservation seront communiquées directement aux gagnants.

Les conditions de réservation fixées par COUCOO CABANES s'appliqueront.

ARTICLE 8 – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera organisé courant fin septembre 2026.

Il sera effectué parmi l'ensemble des participations recevables.

Deux gagnants seront désignés.

En cas de dossier incomplet, un nouveau tirage pourra être réalisé.

ARTICLE 9 – INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront contactés :

- par courrier électronique ;
- ou par téléphone.

Sans réponse dans un délai de dix jours, le lot pourra être attribué à un suppléant.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

Le collectif des Incontournables agit exclusivement en qualité d'organisateur.

COUCOO CABANES demeure seul responsable des prestations d'hébergement proposées aux gagnants.

Les établissements partenaires du Carnet de Voyage ne sauraient être tenus responsables :

- d'une annulation du séjour ;
- d'une indisponibilité des hébergements ;
- d'un cas de force majeure.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont exclusivement destinées :

- à vérifier les participations ;
- à contacter les gagnants ;
- à organiser la remise des lots.

Elles ne seront pas revendues.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), chaque participant dispose :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit d'effacement ;

- d'un droit d'opposition.

Les demandes peuvent être adressées à :

vincent.varache@hotmail.fr

Les données seront supprimées dans un délai maximal de trois mois après la fin du jeu, sauf obligation légale contraire.

ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE

Les gagnants autorisent, s'ils y consentent expressément, le collectif des Incontournables et COUCOO CABANES à diffuser leur prénom, leur photographie et les images réalisées lors de la remise des lots sur leurs supports de communication.

Cette autorisation est facultative et pourra être retirée à tout moment.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 14 – MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de circonstances exceptionnelles.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 16 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige sera, dans un premier temps, recherché par voie amiable.

À défaut d'accord, les juridictions territorialement compétentes seront saisies.